



# Le Bulletin

Volume 50 Numéro 13

Édition du 31 mars 2022

## Dans ce bulletin

*Budget provincial : manque de vision à long terme pour les services publics !.....p.1-2*

*Majoration de l'échelle de traitement au 1<sup>er</sup> avril 2022.....p.3*

*Concours « Ma plus belle histoire », une élève de La Relance s'illustre au national !.....p.4*

*Le RREGOP et le rendement de la Caisse de dépôt en 2021.....p.4-5*

*Vous êtes né avant 1970, cet article est pour vous ! .....p.5-6*

*Concours exclusif aux membres de la CSQ : « Partez à l'aventure au Québec » .....p.6*

## À l'Agenda

**Mardi 12 avril 2022**

**Présentation du Guide pour soutenir les comités pour les élèves à risque et les élèves HDAA**

**Heure:** 18 h 30 (sur invitation)

**Lieu :** Visioconférence par TEAMS

**Mercredi 13 avril 2022**

**Rencontre d'information pour le mentorat**

**Heure:** 16 h 15

**Lieu :** Visioconférence par TEAMS

**Mardi 26 avril 2022**

**7<sup>e</sup> Rencontre du conseil des personnes déléguées**

**Heure:** 18 h 30 - (inscription à compter de 18 h)

**Lieu :** Corporation du Fort St-Jean

## Budget provincial : manque de vision à long terme pour les services publics !

*Cette semaine, le gouvernement de la CAQ annonçait son budget pour l'année 2022. Si les investissements en éducation et en santé étaient bien présents, on dénote toutefois un certain manque de vision, particulièrement au regard de la situation économique actuelle !*

En effet, la CAQ annonçait un investissement supplémentaire de 275 millions pour l'année scolaire 2022-2023, dont la moitié devrait servir à poursuivre les mesures d'urgence qui avaient été mises en place pour la réussite éducative durant la pandémie. Toutefois, lorsqu'on regarde le plafonnement des mesures à 325 000 \$ entre 2024 et 2027, on comprend que celles-ci ne suivront pas la hausse du coût de la vie, et qu'on risque à plus long terme de faire face à des coupures !

Lorsqu'on décortique ces investissements en éducation, on constate que des sommes importantes visent l'attraction et la rétention du personnel scolaire. On y déploie des sommes pour retenir les enseignantes et enseignants en fin de carrière, ou inciter les retraités à revenir au travail. Toutefois, ces mesures prennent fin d'ici trois ans. Est-on optimiste au point de croire qu'on aura réglé la pénurie de main-d'oeuvre d'ici là ? Faut-il rappeler au gouvernement que le baccalauréat

en enseignement dure quatre ans ? De plus, les sommes investies pour l'entretien du parc immobilier (267 millions sur cinq ans) ressemblent assurément à une goutte d'eau dans l'océan !

Enfin, la plus grande ironie est sans doute l'ajout de sommes pour accroître la formation continue, lorsqu'on sait que les enseignants peinent, un peu partout en province, à obtenir une libération pour suivre une formation et qu'ils doivent alors empiéter sur leur temps personnel pour le faire, on comprend tout de suite qu'un ajout de sommes pourrait s'avérer inutile ! D'ailleurs, il faudrait se demander ce qui adviendra des sommes qui ne seraient pas utilisées. Seraient-elles retournées au Ministère ? Actuellement ce n'est pas l'argent qui manque, mais le temps pour recevoir les formations !

On constate, une fois de plus, le manque de vision du Ministère lorsqu'il prévoit l'ajout de sommes pour augmenter l'accessibilité aux programmes particuliers qui ne cessent d'évacuer les élèves « réguliers ou forts » de la classe régulière, contribuant à une plus grande iniquité dans les conditions d'apprentissage de tous ! Là encore, on aurait pu, se pencher sur les solutions de décroisement des groupes afin de créer des classes plus hétérogènes dans les matières principales au secondaire, regroupant des intérêts particuliers dans des cours de spécialité tout en offrant un programme parascolaire varié et accru. Ce n'est pas le choix de la CAQ. On préfère « sauver » les élèves qui vont bien au détriment des élèves à besoins particuliers. Certains d'entre-eux pourraient fonctionner dans un contexte de classe favorable, mais, concentrés en trop grand nombre dans un seul groupe, finissent par échouer ou développer des comportements ingérables qui créent un climat d'apprentissage toxique. Ce type de mesures a un prix social que nous devons tous payer un jour !

Nous avons été heureux de constater que, pour une fois, le gouvernement n'a pas oublié la formation professionnelle. Lorsque nous avons appris les sommes ajoutées (8 millions en 2022-2023) nous avons réalisé qu'il ne s'agissait que de saupoudrage ! Dans un secteur où le désespoir des entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre rend la diplomation moins intéressante pour les élèves (pourquoi se former dans un métier lorsqu'on nous offre déjà l'emploi ?) il est crucial d'investir afin de pérenniser cette expertise. Encore une fois, l'éducation des adultes est la grande négligée de ce budget. Pourtant, elle permet chaque année à des décrocheurs ou de nouveaux arrivants d'intégrer le marché du travail en leur permettant de compléter un parcours scolaire préalable à l'obtention d'un emploi ou leur permettant d'avoir accès à des études supérieures ou encore à un programme de la formation professionnelle !

Enfin, on dénote un autre manque de vision de la CAQ qui, en période préélectorale, décide de remettre un chèque de 500 \$ au plus grand nombre, prétextant vouloir aider les citoyens face à l'augmentation du coût de la vie. Une mesure de plus de trois milliards, alors qu'on verse un maigre 633 millions sur cinq ans pour le logement social et abordable ! En interchangeant ces deux investissements, la CAQ aurait pu aider ceux qui sont véritablement au bord du gouffre en agissant de façon significative sur l'offre de logements décents et abordables tout en remettant une aide de 500 \$ ou même plus aux personnes qui sont sur ou sous le seuil de la pauvreté. Ce faisant, on contribuerait à freiner l'emballement immobilier actuel ! En bref, ces investissements, bien qu'intéressants, agissent peu sur les problématiques sociales et les défis en éducation.

# Majoration de l'échelle de traitement au 1<sup>er</sup> avril 2022

## L'ÉCHELLE DE SALAIRE AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022 AVEC AUGMENTATION À LA CONVENTION COLLECTIVE

### ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

Échelons	Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2022
1	46 527
2	49 636
3	52 954
4	54 127
5	55 326
6	56 550
7	57 801
8	60 259
9	62 820
10	65 489
11	68 273
12	71 174
13	74 199
14	77 353
15	80 640
16	84 066
17	92 027

À LA LEÇON			
moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans
58,77	65,25	70,62	77,01

À TAUX HORAIRE
58,77

SUPPLÉANTE OU SUPPLÉANT OCCASIONNEL			
60 min. ou moins	entre 61 et 150 min.	entre 151 et 210 min.	plus de 210 min.
46,52	116,30	162,82	232,60
SUPPLÉANTE OU SUPPLÉANT OCCASIONNEL SECTEUR SECONDAIRE			
1 période de 75 min.			69,78
2 périodes			139,56
3 périodes et plus			232,60

*C'est au 141<sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2021-2022 que notre échelle de traitement sera majorée conformément aux dispositions de la convention collective 2020-2023.*

Tous les échelons subiront une augmentation de 2 %, à l'exception du 17<sup>e</sup> qui passera de 87 206 \$ à 92 027 \$, soit une augmentation de 5,5 %. C'est lors de la dernière signature que nous avons accepté cette disparité de traitement qui permettrait à l'échelon maximal d'atteindre le salaire au rangement 23, que nous revendiquons depuis plus de 15 ans!

Nous verrons le plein effet de ces augmentations à la paie du 14 avril 2022, puisque seule la journée du 1<sup>er</sup> avril sera traitée au nouveau taux sur la paie de cette semaine.

Le gouvernement tentait-il de retenir les enseignants à l'aube de leur retraite ? Augmenter le salaire au dernier échelon de manière significative pourrait inciter des enseignants à différer leur départ puisque le calcul de la rente tient compte des cinq meilleures années (au niveau salarial) à l'emploi, rester une ou deux années de plus pourrait donc améliorer quelque peu les revenus de retraite !

## Concours « Ma plus belle histoire », une élève de La Relance s'illustre au national !

*Récemment, nous apprenions que Mme Fernanda Sabrina Da Cruz Barros, élève à l'éducation des adultes au centre La Relance s'est illustrée au niveau national du concours « Ma plus belle histoire » (MPBH).*

En effet, l'étudiante recevra une mention spéciale au gala du concours national MPBH pour son texte « Un café très compliqué ». L'événement aura lieu le 12 avril prochain à l'hôtel Mortagne de Boucherville. Manu Militari sera l'artiste invité de cette soirée qui promet d'être un moment bien agréable.

Cette année encore, les élèves de l'éducation des adultes au Haut-Richelieu ont participé en très grand nombre au concours faisant honneur à leurs enseignantes et enseignants, sans qui le concours ne serait pas possible. Le texte de Mme Da Cruz Barros sera disponible dans le recueil national et local de « Ma plus belle histoire » et publié sur notre site Web à la fin du mois d'avril.

Rappelons que les enseignantes et enseignants de la Relance organisent chaque année un gala local du concours pour souligner les coups de cœur de l'équipe ainsi que les textes tous plus touchants ou drôles les uns que les autres.

Le SEHR (CSQ) est très fier de s'associer au concours, encore une fois cette année, en commanditant les prix locaux offerts aux élèves.

## Le RREGOP et le rendement de la Caisse de dépôt en 2021

*Le rendement du fonds du RREGOP en 2021, annoncé en février dernier, a été de 12,9 %<sup>1</sup> comparativement à 9 % en 2020!*

Au cours de l'année 2021, le fonds 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), soit le RREGOP, a augmenté de 9,1 milliards de dollars, passant ainsi de 82,4 milliards de dollars au 31 décembre 2020, à 91,5 milliards de dollars en décembre 2021. Rappelons que depuis 10 ans, le régime a connu un rendement annuel moyen de 9,8 %.

Pour l'année 2021, l'actif net de la Caisse a donc atteint 420 milliards de dollars, soit une augmentation de 55 milliards de dollars en un an. Cela représente un rendement moyen pondéré de 13,5 %, le meilleur rendement de la Caisse en 10 ans ! Ce sont les placements boursiers qui ont généré les meilleurs résultats (24,6%). Toutefois, la valeur des placements à revenus fixes a diminué de 0,6% dû à la faible popularité de ce type de placements.

Au niveau des placements immobiliers, on note que la Caisse a migré vers le résidentiel, délaissant le commercial qui a perdu de la valeur avec l'avènement du télétravail, ce qui a généré un rendement de 12,4% dans ce secteur et évité le gros des dommages potentiels.

Malgré ces bonnes nouvelles, le contexte actuel a de quoi réfréner notre optimisme pour 2022... « Nous faisons face à des facteurs qui complexifient substantiellement l'environnement d'affaires en 2022 : la pandémie, la poussée de l'inflation et le conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine. Une très grande discipline dans l'exécution de notre straté-

gie, une rigueur dans la section des investissements et une diversification judicieuse seront essentielles pour nous permettre de bien faire dans les années à venir »<sup>2</sup>, a expliqué Charles Emond, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement. Cela fait d'ailleurs plusieurs années qu'on anticipe une baisse des rendements à la Caisse et même un ralentissement économique. Jusqu'à présent, les stratégies d'investissement de cette dernière et la reprise économique ont permis d'éviter le pire !

1- Source: Retraite Québec, mise à jour de février 2022

2- Source: Le Devoir, Alain McKenna, article du 25 février 2022, section économie

## Vous êtes né avant 1970, cet article est pour vous !

*Certaines personnes nées avant 1970 pourraient devancer leur retraite de quelques jours à quelques années.*

Comment est-ce possible ? En vérifiant les options de rachat au sein d'emplois antérieurs à 1988. Si certains emplois étaient ou sont devenus admissibles au RREGOP, il est possible de faire une demande de rachat.

Il y a deux ans, en travaillant dans le dossier d'une enseignante membre du SEHR, nous avons découvert qu'il lui était possible de devancer sa retraite de deux ans en effectuant des rachats ! Une option intéressante me direz-vous ? Sans blague !

Voici des exemples courants d'employeurs qui, lorsqu'on a travaillé pour eux avant 1988, permettent habituellement d'effectuer des rachats d'années de service:

- Les différentes commissions scolaires;
- Les hôpitaux;
- Le Renfort;
- Les écoles privées.

Votre mémoire vous fait défaut et vous n'êtes pas certains de bien vous rappeler où vous avez travaillé il y a plus de 30 ans ? La réponse ne se trouve pas nécessairement dans votre CV, mais elle se trouve dans votre « historique des employeurs » ! Vous pouvez le demander à la Régie des rentes du Québec (RRQ) au 1-800-463-5185. Lorsque vous en ferez la demande, il est important de demander les revenus et les cotisations à la RRQ. Une dizaine de jours plus tard, vous pourrez vous plonger dans vos souvenirs ! Si vous avez travaillé en 1987 ou avant, pour un employeur qui aurait été ou est assujéti au REGGOP aujourd'hui, vous pourriez avoir droit à des rachats qui vous permettraient de devancer votre date de retraite et d'augmenter vos revenus lors de celle-ci.

Si vous commencez à vous intéresser à votre retraite, il pourrait être pertinent de lire les informations sur le RREGOP qu'on retrouve sur le site Web de « Retraite Québec » :

<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/rrsp/rregop/Pages/rregop.aspx>

Une fois vos documents obtenus, vous pouvez les envoyer au bureau du SEHR à l'attention de Carl Tremblay afin de recevoir votre estimation du coût de rachat.

Le SEHR offre également une rencontre d'information individuelle lorsque vous êtes à deux ans de la retraite. Toutefois, les plages horaires sont limitées puisqu'il s'agit d'un service qui devrait être offert par le Centre de services scolaire et non par le syndicat.

Il est donc recommandé d'appeler au moins 6 mois avant la date désirée pour le rendez-vous. Monsieur Carl Tremblay, vice-président SEHR (CSQ) est le responsable du dossier des retraites au bureau.

## Concours exclusif aux membres de la CSQ : «Partez à l'aventure au Québec»

*En optant pour l'assurance de groupe auto et habitation de La Personnelle, vous bénéficiez de nombreux avantages, dont un concours exclusif aux membres de la CSQ.*

Vous pourriez gagner l'une des quatre cartes-cadeaux de 1 000 \$ de La Forfaiterie en obtenant une soumission d'assurance auto ou habitation. Par la même occasion, vous découvrirez les économies qui vous attendent à La Personnelle.

- Profitez de tarifs de groupe non offerts au grand public

- Économisez jusqu'à 15 % sur votre assurance auto en assurant plusieurs véhicules
- Obtenez une prime d'assurance auto davantage personnalisée grâce à AjustoMD : près de 85 % de notre clientèle ayant adhéré à Ajusto est en voie de se qualifier pour une prime d'assurance auto plus avantageuse.

C'est payant de faire partie d'un groupe. Obtenez une soumission: [lapersonnelle.com/concoursq](http://lapersonnelle.com/concoursq)

Vous préférez parler à un agent en assurance de dommages ? Composez le 1 888 476-8737.



**Nous contacter**

**Syndicat de l'enseignement  
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853  
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org)  
Site Web : [www.sehr-csq.qc.ca](http://www.sehr-csq.qc.ca)

**Horaire**

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h  
(vendredi : 15h45)



**Partez à l'aventure  
au Québec**

**GAGNEZ**  
l'une des quatre  
cartes-cadeaux  
de **1 000 \$**  
chacune!

**laPersonnelle**